

Ville de  
Pont-Rouge



**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 564-2021**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021, a adopté le règlement numéro 564-2021 portant le titre de :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 564-2021 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES,  
COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 14<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN  
DEUX MILLE VINGT ET UN.**

La greffière adjointe,

Nicole Richard